

PARTIE C

EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE

LE CAMEROUN DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

LEÇON INTRODUCTIVE : LE CONCEPT DE RELATIONS INTERNATIONALES

Les Relations internationales désignent les rapports pacifiques ou conflictuels ou encore les échanges entre les peuples et les Etats dans le monde.

I- Les fondements des relations internationales

Plusieurs motifs sous-tendent la nécessité d'une véritable solidarité entre les nations.

1- Les fondements économiques : aucune nation ne peut produire tout ce dont elle a besoin. Il y'a donc nécessité d'adopter des mesures communes en matières des transports, de communication et de divers échanges.

2- Les fondements scientifiques : la science pour évoluer a besoin d'échanges d'expériences d'origines diverses, d'où la création des revues scientifiques échangées entre les nations, et l'organisation des congrès des chercheurs à travers le monde.

3- Les fondements culturels : pour qu'une paix durable s'établisse entre les différents peuples de la terre, ces derniers doivent s'ouvrir sur les cultures des autres à travers les sports, le théâtre, le cinéma, la littérature.

4- Les fondements stratégiques ou différences de potentialités : il existe entre les Etats des différences de potentialités : il existe des Etats immenses (le Canada, la Russie, la Chine, les Etats-Unis ...), d'autres minuscules (le Togo, le Vatican, la Guinée Equatoriale ...) ou moyens (Tchad, Nigéria, France, Madagascar, Cameroun ...); des Etats ayant de larges ouvertures maritimes (RSA, Japon, Angleterre, USA ...), d'autres enclavés (Ethiopie, Burkina-Faso, RCA, Tchad, Lesotho ...); des Etats riches (ex : Le G.8) d'autres pauvres (Cameroun, Tchad, Pérou, Equateur ...). Ces différences de potentialités entre les Etats déterminent en grande partie la nécessité de la solidarité entre eux.

II- Historique des relations internationales

L'historique des relations internationales nous permet de mieux apprécier le parcours effectué par l'humanité dans la recherche de plus de paix et de solidarité. Leur évolution permet de les apprécier par rapport au temps et à leur contenu.

1- Dans l'antiquité : avant ou après J.C les relations internationales ont été pendant longtemps limitées à des manifestations guerrières, par conséquent aucun fondement juridique ne soutendait les rapports entre les Etats. Leur ouverture sur l'extérieur ne s'identifie qu'à l'annexion des peuples voisins. Cependant dans le même temps la situation se présente autrement dans les cités grecques entre lesquelles sont établies des relations pacifiques fondées sur les sports, le commerce, la religion.

2- Au moyen-âge : (5^e – 15^e siècles après J.C)

L'empire romain s'écroule en 395 et on assiste à une mise en place de petits Etats qui entretiennent entre eux des liens de féodalité. Ces seigneuries vont s'organiser en une vaste communauté chrétienne appelée « Civitas Christiania » dirigée par le pape.

3- Les temps modernes (1492-1789) :

Cette période se caractérise par la mise sur pied des Etats modernes et autonomes en Europe : France, Autriche, Angleterre, Espagne, Portugal. Ces Etats initient le système de traité pour réglementer certaines activités ou les rapports entre eux. Chaque Etat délègue des représentants pour la signature des traités d'intérêt commun :

- Le traité de Tordesillas (ville d'Espagne) en 1494 dont l'objectif principal est la réglementation de l'utilisation des mers.

- Les traités de Westphalie (région d'Allemagne) en 1648 (le 30 janvier, le 24 octobre 1648) signés entre l'Allemagne, la France et la Suède pour mettre fin à la guerre de trente ans.
- Les traités d'Utrecht (ville des Pays-Bas) de 1713 à 1715 qui mirent fin à la guerre de la succession d'Espagne.

4- Les temps contemporains (de 1789 à nos jours)

Au début du 19^e siècle les Etats améliorent leurs stratégies face aux problèmes internationaux grandissants. Ils passent de la stratégie des traités jusque là utilisée à celle des conférences ou des congrès :

- Le congrès de Vienne en 1815 dont l'objectif principal était de rétablir l'ordre européen troublé par les guerres napoléoniennes.
- Le second congrès de Berlin réuni en Allemagne à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 dans le but d'éviter les affrontements entre les puissances colonisatrices de l'Afrique et régler le partage de celle-ci.

Dès le début du 20^e siècle de graves problèmes persistent encore entre Etats. Le système de conférence s'avère caduc, ce qui suggère qu'il faut créer de nouvelles stratégies à l'issue des conférences. On pense alors à la création d'une organisation internationale permanente. C'est ainsi que furent créées successivement la société des Nations le 28 juin 1919 à l'issue de la conférence de Versailles et l'ONU le 26 juin 1945 après les conférences de Yalta en URSS, de Potsdam à Berlin et de San-Francisco aux Etats-Unis.

III- Typologie des relations internationales

Pour des raisons à la fois géographique, historique, politique et numérique les relations internationales peuvent prendre plusieurs formes.

1- La coopération bilatérale : elle désigne les rapports qui existent entre deux Etats seulement. Ex : La coopération Cameroun-France. C'est une relation d'interdépendance et de complémentarité.

2- La coopération multilatérale : c'est la coopération entre un Etat et une institution internationale spécialisée. **Ex** : Cameroun – FMI, Cameroun – BIRD, Cameroun – UNESCO...

3- La coopération régionale : elle désigne le type de relation qui lie les Etats d'une même région géographique c'est-à-dire d'un même continent. Elle facilite une grande cohésion régionale et une plus grande complémentarité. Ex : Cameroun – U.A, France – U.E.

4- La coopération sous-régionale : elle désigne les relations entre les Etats d'une partie d'une région c'est-à-dire d'une partie d'un continent. Ex : Cameroun – CEMAC, Côte – d'Ivoire – CEDEAO, Zimbabwe – SADC, Maroc – UMA (union du Maghreb arabe)...

5- La coopération intercontinentale : elle se fait entre plusieurs pays des continents différents. **Ex** : Francophonie, Commonwealth, Ligue Arabe, ... ONU... N'oublions pas d'autres formes de coopération telles les coopérations Nord-Sud, Nord-Nord, Sud-Sud.

IV- Les principes et les institutions des relations internationales

1- Les principes fondamentaux : la coopération entre les Etats n'est pas le fait du hasard. Elle est menée par des principes codifiés depuis la conférence de Vienne du 18 avril 1961. Les principaux principes sont :

- La préservation de la souveraineté nationale
- L'attachement aux idéaux de la paix et de sécurité dans le monde
- La résolution des conflits par des voies pacifiques
- Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

2- Les institutions des R.I :

Des institutions sont créées pour organiser et faciliter la coopération entre les Etats :

- L'ONU et ses institutions spécialisées : OMS, UNESCO, FMI, BIRD, FAO, PAM ...

- Les institutions régionales et sous-régionales : U.A, UE, Ligue arabe, OEA (organisation des Etats Américains), CEDEAO, CEMAC, CEEAC, SADC ...
- Les multinationales: ELF, Pechiney - Khulmann, Guinness, Mobil-oil, Coca-cola, IBM, MTN, ALCAN (Aluminium du Canada) ...
- Les organisations non gouvernementales: Croix Rouge Internationale, Médecins sans frontières, Amnesty international.
- Les représentations diplomatiques : ambassades, consulats.

Conclusion :

Les relations internationales ont connu une longue évolution de la haute antiquité à nos jours. Mais ce n'est qu'à une époque récente que s'est concrétisée l'idée d'organiser globalement le monde avec la création des organismes tels la S.D.N et l'ONU. De nos jours des tensions caractérisent encore les rapports entre certains Etats de la terre (USA-Irak, Israël-Palestine, Inde-Pakistan, Corée du Nord - Corée du Sud...), alors que le Cameroun s'implique positivement dans les relations internationales à travers une « diplomatie de présence, d'ouverture et de rayonnement ».

Leçon 1 :

Le Cameroun précolonial (1472-1884) avec le monde extérieur

La période précoloniale au Cameroun se situe avant l'ère de la colonisation, officiellement amorcée avec la signature du traité germano-douala le 12 juillet 1884. Depuis l'antiquité le Cameroun entretenait déjà des relations avec le monde extérieur, mais c'est à partir de 1472 qu'elles vont s'intensifier avec la découverte dans la baie de Biafra de Rio Dos Camaroes qui va attirer de nombreux étrangers dans l'estuaire du Wouri.

I- Le territoire du Cameroun précolonial et la nature des relations du Cameroun précolonial et ses voisins.

1- Aperçu sur le territoire précolonial : avant l'arrivée des Européens le Cameroun n'était pas encore un Etat au sens strict du terme c'est-à-dire une nation remplissant les préalables ci-après : territoire bien délimité avec un gouvernement et des lois communs. C'était plutôt un territoire habité par des groupes humains indépendants les uns des autres et par conséquent présentant des organisations politiques, économiques, sociales et culturelles très différentes : dans le Sud forestier vivaient les Bantou constituant des sociétés acéphales ; dans le Nord et les haut plateaux de l'Ouest on rencontrait des sociétés étatiques, monarchiques et hiérarchisées. Cependant quelques éléments permettent de situer le Cameroun précolonial : le Mont Cameroun point de repère aux navigateurs sur la côte de l'Afrique occidentale depuis le périple du chef Carthaginois Hannon au 5^e siècle avant Jésus-Christ ; le bassin du Lac Tchad zone de contact entre les différentes civilisations du bassin nilotique pendant le commerce transsaharien ; la côte porte d'entrée au Cameroun pendant les temps modernes.

2- Nature des relations du Cameroun précolonial et ses voisins : dans la partie septentrionale, plusieurs royaumes et empires du Cameroun sont vassaux des royaumes voisins plus puissants tels le Kanem, le Bornou, le Baguirmi au Tchad et le Gobir au Nigéria. Au 19^e Siècle sous la conduite de Othman Dan Fodio les peul envahissent le Nord-Cameroun, soumettent les tribus locales et fondent les lamidats. Les relations entre le Cameroun septentrional et ses voisins sont beaucoup plus conflictuelles, mais aussi commerciales grâce au commerce transsaharien et culturelles avec l'islamisation des populations au 19^e Siècle. Dans le Sud les relations entre les différentes chefferies et tribus sont conflictuelles et en même temps commerciales.

II- Le Cameroun précolonial et l'extérieur

1- Le Cameroun et le monde méditerranéen : la preuve du contact entre le Cameroun précolonial et le monde méditerranéen est ce tour de l'Afrique entrepris au V^e Siècle avant J.C

par un chef carthaginois HANNON. Au cours de son périple à travers l'Afrique occidentale, HANNON serait arrivé au fond du golfe de Guinée où il a trouvé un volcan en éruption. La description qu'il donne de ce volcan correspond au Mont-Cameroun à qui il donne le nom de "Char des Dieux" ou "Théon OCHEMA".

2- Le Cameroun et les premiers Européens : les premiers Européens arrivent au Cameroun à partir du moyen-âge. Il s'agit des :

- Portugais conduits par Fernando Pô sur la côte du Cameroun en 1492. Sur la côte les portugais établissent des comptoirs de commerce mais en 1498 ils découvrent la route des Indes par le cap de Bonne Espérance et abandonnent le Cameroun. D'autres nations européennes vont affluer.
- Hollandais qui s'installent en 1578 sur les côtes camerounaises fondent des comptoirs notamment à Douala et Kribi. La coopération hollando-camerounaise laisse de précieux résultats : les écrits sur les villages côtiers et une partie importante de la cartographie du Cameroun.
- Anglais et Français qui se livrent à une sérieuse concurrence avec les hollandais de 1650 à 1675. Les Français sont mieux représentés à Kribi et les Anglais à Douala et à Victoria.
- Espagnols qui arrivent vers la fin du 18^e Siècle et appelèrent le Wouri « Rio dos Camarones » (rivière des crevettes).
- Allemands qui arrivent sur la côte du Cameroun en 1868 animés par les mêmes motifs que ceux d'autres pays occidentaux arrivés plus tôt : commerce, goût de l'aventure, science... Leurs relations avec les peuples de la côte se limitent essentiellement aux échanges.

III- Les conséquences des relations du Cameroun avec le monde extérieur

1- Les conséquences positives : les populations camerounaises se sont ouvertes très tôt sur le monde extérieur malgré le déséquilibre dans les relations au profit des étrangers. Les conséquences positives pour le Cameroun sont nombreuses :

- de nombreuses plantes d'origine étrangère furent introduites au Cameroun : le manioc, la papaye, le maïs...
- le nom du Cameroun vient des expressions portugaises et espagnoles « Rio dos Camaroes » et « Rio dos Camarones »
- une documentation impressionnante sur l'histoire du Cameroun.
- l'évangélisation des populations camerounaises notamment celles des régions côtières par les Anglais à travers les sociétés religieuses comme la « Baptist Missionary Society ».

2- Les conséquences négatives : elles sont nombreuses. Entre autres

- l'introduction du commerce des esclaves dans le pays au début du 16^e Siècle.
 - le dépeuplement des régions côtières
 - le caractère impérialiste et immoral des rapports des Européens avec les chefs locaux ...
- Bref un déséquilibre notoire a caractérisé pendant des siècles les relations entre le Cameroun et les pays européens.

Conclusion :

Grâce à sa situation centrale sur le continent africain le Cameroun entre dans l'histoire avant l'ère coloniale. Il a été depuis longtemps une terre de rencontre de populations diverses : les populations négritiques du bassin du Lac Tchad (Les Fulanis, les peuples arabes...), les peuples blancs d'Europe : Portugais, espagnols, anglais, français, allemands.

Exercice : Peut-on affirmer que le Cameroun était acteur dans les relations internationales entre 1472-1960 ?

Leçon 2 :

Le Cameroun colonial (1884-1961)

La période coloniale s'ouvre au Cameroun avec la signature du traité germano-douala du 12 juillet 1884 et s'achève avec la réunification.

I- Evolution du Cameroun de 1884 à 1919

De 1884 à 1919 l'histoire du Cameroun connaît deux grandes périodes :

1- Le protectorat allemand (1884-1914) : le 12 juillet 1884 l'Allemagne (Edouard Schmidt et Johannes Voss) signe un traité avec les chefs douala (King Akwa et King Bell) qui lui abandonnent leurs droits de souveraineté, de législation et d'administration. Le Cameroun devient un « schutzgebiet » c'est-à-dire un protectorat allemand. Quel bilan se dégage de la présence allemande au Cameroun ? D'importantes œuvres ont été réalisées dans tous les domaines (carte définitive du Cameroun, équipement du pays en diverses infrastructures de transport, sanitaires, scolaires ...) mais on déplore le côté sombre du tableau allemand : le non respect de certaines clauses du traité germano-douala par exemple le décret allemand du mois de juin 1896 décide d'exproprier les douala de leurs terres, ce qui est contraire au traité du 12 juillet 1884...

2- Le condominium franco-britannique (1914-1916)

Le condominium désigne le droit de souveraineté exercé en commun par plusieurs puissances sur un pays. Le 14 septembre 1914, Douala tombe aux mains des forces françaises dirigées par le général Aymerich et britanniques dirigées par le général Dobell qui prirent des dispositions pour administrer le Cameroun conjointement. Le Cameroun devient donc un condominium jusqu'au 4 mars 1916 date à laquelle un accord du partage franco-britannique divise le territoire en deux parties distinctes (1/5 du territoire à l'Angleterre et 4/5 à la France). Pendant cette période le Cameroun rétrocede à l'A.E.F les territoires accordés au Cameroun allemand en 1911 par la France (soit 275 000 km² et une population estimée à un million d'habitants environ).

II- Le Cameroun du régime de mandat à l'indépendance (1919-1961)

1- La période du mandat (1919-1946)

Après la première guerre mondiale le Cameroun comme les autres anciennes possessions allemandes devient un territoire international rattaché à la S.D.N qui confie son administration à la France et l'Angleterre le 20 juillet 1922. Les puissances mandataires sont chargées d'administrer le territoire, d'assurer l'évolution politique, économique et sociale tout en dressant un rapport annuel à la S.D.N. En outre les camerounais ont le droit d'adresser à la S.D.N des pétitions contre les puissances mandataires. Malgré ce statut particulier du Cameroun, il fut géré pendant toute la période du mandat comme une simple possession coloniale confiée à une puissance étrangère chargée de la conduire à la maturité. Cependant la deuxième guerre mondiale allait entraîner l'adoption d'un nouveau statut, celui de tutelle.

2- La période de tutelle (1946-1961)

Le 13 décembre 1946, l'ONU accorde la tutelle du Cameroun à la France et l'Angleterre mais garde le droit d'envoyer périodiquement une commission de contrôle sur le terrain afin de se rendre compte des progrès réalisés. La période de tutelle eut des conséquences perceptibles sur l'évolution politique du Cameroun :

- Le Cameroun jouissant du droit de pétition use de la tribune des Nations-Unies pour revendiquer sa libération.
- Des assemblées locales sont créées pour permettre aux camerounais de s'initier aux affaires publiques : ARCAM créée en 1946, ATCAM en 1952 et ALCAM en 1957.
- Autorisation de création des associations dans l'empire colonial français en général et au Cameroun en particulier par les lois de 1946 et de 1956 : des partis politiques et des syndicats

sont créés par des nationalistes comme Ruben UM Nyobé, Ahmadou Ahidjo, Sopro Priso, André Marie Mbida...

- Des nationaux sont nommés à des postes de responsabilité : André Marie Mbida au poste de Premier Ministre le 10 mai 1957... Pendant la période de tutelle la voie est mieux balisée pour l'indépendance du Cameroun mais il n'est toujours pas un Etat souverain.

3- De l'indépendance à la réunification du Cameroun (1960-1961)

Le 13 mars 1959 en accord avec la France l'ONU décide de lever la tutelle sur le Cameroun et ce dernier accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960. Le Cameroun devient ainsi un acteur à part entière des relations internationales. La réunification du Cameroun est célébrée le 1^{er} octobre 1961 et c'est la fin de la tutelle britannique sur la partie occidentale du pays.

Conclusion :

De 1884 à 1960 le Cameroun était un objet des relations internationales subissant toutes les décisions malheureuses ou heureuses de ses différents maîtres (Allemagne, France, Angleterre). Mais depuis le 1^{er} janvier 1960 le Cameroun est partenaire à part entière des Relations Internationales c'est-à-dire qu'il définit et oriente lui-même et en toute souveraineté sa politique extérieure.

Leçon 3 :

L'organisation de l'unité africaine (OUA)

Passé l'enthousiasme de la décolonisation la nécessité de constituer des organismes supranationaux pour transcender les barrières linguistiques et la diversité des systèmes politiques, économiques et éducatifs s'imposait. C'est dans ces circonstances et ces perspectives que sont nées les organisations interafricaines à dominante politique ou économique.

I- Origine et création de l'OUA

A- Origine (historique) : la question de l'unité africaine date des années d'avant les indépendances, mais les responsables politiques restent divisés quant à son contenu : comment réaliser cette unité africaine tant souhaitée ? Par fédération pure et simple de tous les Etats africains avec un seul gouvernement ou graduellement ? Et ce sont ces différentes manières de voir qui vont entraîner la formation des « groupes » avant la naissance de l'organisation de l'unité africaine.

a) **Le groupe de Casablanca (Maroc) :** réunis en janvier 1961 à Casablanca au Maroc six pays africains à savoir le Maroc, le Mali, l'Egypte, la Guinée-Conakry, l'Ethiopie et le Ghana de Kwame Nkrumah soutiennent l'idée de la création des Etats-Unis d'Afrique, c'est-à-dire un seul Etat continental avec un seul gouvernement, une armée nationale, une seule monnaie ... c'est le groupe des fédéralistes ou des progressistes anticolonialistes.

b) **Le groupe de Monrovia (Libéria) :** dix-neuf pays africains parmi lesquels le Nigéria, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, Madagascar ... se réunissent à Monrovia au Libéria en mai 1961 et adoptent une position différente de celle du groupe de Casablanca. Pour eux il faut procéder par étapes à travers des regroupements sous-régionaux et renforcer les liens économiques avant toute union politique. C'est le point de vue des gradualistes ou des modérés.

B- La création de l'OUA : après s'être longuement affronté sur la forme qu'il fallait donner à la future organisation, les dirigeants et représentants de 32 pays africains indépendants réunis à Addis-Abeba en Ethiopie du 22 au 25 mai 1963 finissent par signer le 25 mai 1963 la « charte de l'unité africaine » qui donne ainsi naissance à l'OUA. Les idées du groupe de Monrovia avaient ainsi triomphé.

II- Objectifs, principes et structure de l'OUA

A- Objectifs : l'OUA s'est donné cinq grands objectifs à atteindre :

- Renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains et malgaches.
- Coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique et de Madagascar.
- Défendre leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale.
- Eliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique.
- Favoriser la coopération internationale.

B- Principes : les Etats membres (Etats africains continentaux, Madagascar et les îles voisines de l'Afrique : Comores, Seychelles, Sao Tomé et Príncipe ...) pour atteindre ces objectifs ci-dessus énumérés se sont fixés un certain nombre de règles de conduite :

- Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.
- La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.
- Le règlement pacifique des différends par voie de négociations, de médiation ou de conciliation.
- La condamnation sans réserve de l'assassinat politique.
- Le dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants.

C- Structure de l'OUA : l'organisation poursuit ses objectifs par l'intermédiaire des institutions ci-après :

- La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (le principal organe de décision).
- Le conseil des ministres des affaires étrangères.
- Le Secrétariat Général
- La commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. A côté de ces organes majeurs de l'OUA existent des institutions spécialisées : le conseil supérieur du sport en Afrique (le CSSA dont le siège est à Yaoundé) ; l'Union Africaine des Télécommunications ; le conseil phytosanitaire panafricain (siège : Yaoundé) ; la commission africaine des droits de l'homme et des peuples ; la commission africaine de l'aviation civile.

III- Le bilan de l'OUA

1- Les réalisations : les mutations notables ne sont pas légion, mais quelques actions significatives sont à mettre l'actif de l'OUA :

- La lutte de libération du continent africain a enregistré des succès éclatants avec l'accession à l'indépendance des pays encore sous domination européenne : Mozambique, Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sud-Ouest africain (Namibie), Djibouti...
- L'OUA par une action diplomatique rigoureuse a largement sensibilisé l'opinion mondiale sur le caractère inhumain du racisme et de l'apartheid en Afrique du Sud.
- Sur le plan économique : outre les organisations sous-régionales (UDEAC, CBLT, CEDEAO, CEEAC...) un vaste marché commun est prévu pour l'an 2000 au niveau continental.
- Sur les plans culturel, sportif, technique, scientifique ... de nombreuses institutions spécialisées ont été créées : conseil supérieur du sport en Afrique, l'union des Radios et Télévisions nationales africaines, la commission africaine pour l'aviation civile ...

Malgré ses nombreuses réalisations l'OUA a fait face à une kyrielle de difficultés qui ont naturellement freiné son fonctionnement et limité son efficacité.

2- Les problèmes :

- Le non paiement de leurs cotisations par la majorité des Etats membres.
- Le secrétaire général est confiné rien qu'aux tâches administratives (préparer le budget de l'OUA, recevoir les demandes d'adhésion ou de retrait des Etats concernés, recevoir les dons au nom de l'OUA...) sans réel pouvoir de décision.

- L'absence d'une force armée interafricaine pour faire cesser les conflits qui sévissent partout en Afrique.
 - La léthargie aussi bien institutionnelle que fonctionnelle de l'OUA.
 - La mésentente entre les Etats membres de l'OUA à cause de la divergence des idéologies (chaque Etat agit selon les relations diplomatiques de son pays).
 - Manque de volonté politique des dirigeants africains qui croient peu en eux, donnant ainsi libre cours à la culture de l'afro-pessimisme.
- Toutes ces difficultés finiront par faire disparaître l'OUA après de 40 ans d'existence.

3- Le rôle du Cameroun dans l'OUA

Membre fondateur de l'OUA, le Cameroun lui a été utile tant sur le plan politique, humain que financier.

a) Sur le plan politique :

- Le Cameroun a participé à tous les débats conceptuels de l'OUA et à tous ses sommets.
- Le Cameroun par deux fois a été président en exercice de l'OUA (1969 et 1996).
- Le Cameroun a apporté son soutien à de nombreux mouvements de libération nationale : le MPLA en Angola, la SWAPO en Namibie, le FRELIMO au Mozambique...
- Le Cameroun s'est toujours conformé aux idéaux de paix défendus par l'OUA : il a combattu la politique raciale et l'apartheid pratiqués en Afrique Australe, a milité en faveur d'un règlement pacifique du différend frontalier l'opposant au Nigéria à propos de la péninsule de Bakassi.

b) Sur le plan de ressources humaines et financières

- De nombreux cadres camerounais ont servi l'OUA à de niveaux divers : deux secrétaires Généraux : NZO EKAN NGAKI de 1972 à 1974, Aurélien ETEKI MBOUMOUA de 1974 à 1978 ; beaucoup de responsables dans les institutions spécialisées comme le conseil phytosanitaire interafricain (siège à Yaoundé), le conseil supérieur du sport en Afrique (siège à Yaoundé).
- Sur le plan financier le Cameroun s'acquitte régulièrement de ses cotisations à l'OUA.

Conclusion :

Longtemps divisés sur le problème du contenu à donner à l'unité africaine les responsables politiques finiront par créer une organisation à vocation continentale le 25 mai 1963 à Addis-Abeba.

Malgré quelques réalisations louables, l'OUA a consacré près de la moitié de son existence à un combat essentiellement politique (libération du continent, guerres civiles, problème d'apartheid...) négligeant quelque peu les questions pourtant fondamentales de développement économique, social et culturel du continent. Des réflexions au sommet vont être menées dans le but de créer une nouvelle organisation susceptible de s'attaquer aux défis de l'heure.

Exercice : En quoi peut-on dire que le bilan de l'OUA fut mitigé ?

Leçon 4 : L'Union Africaine (UA)

Quarante ans après la création de l'OUA tous les Etats membres se sont accordés sur la nécessité de refonder une organisation moderne mieux outillée pour s'attaquer aux défis de l'heure : la pauvreté, les grandes pandémies comme le Sida, la mondialisation, les guerres intestines... c'est dans ces perspectives que fut créée l'union africaine.

I- Historique et naissance

Après plusieurs conférences préparatoires comme celle du syrte du 06 au 09 septembre 1999 en Libye, l'acte constitutif de l'UA fut adopté à Lomé au Togo le 12 juillet 2000. Le 09 juillet

2002 a lieu à Durban en République Sud Africaine le sommet inaugural de l'UA. Son siège reste fixé à Addis-Abeba en Ethiopie et elle hérite des 53 membres de l'OUA.

II- Objectifs, principes et structure

A- Objectifs (plus ambitieux que ceux de l'OUA)

- réaliser une plus grande unité et solidarité entre pays et peuples africains
- accélérer l'intégration politique, économique et sociale du continent
- Intégrer l'Afrique dans la mondialisation
- promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent
- promouvoir les principes et les institutions démocratiques et la bonne gouvernance
- promouvoir la recherche dans tous les domaines surtout la science et la technologie.

B- Principes : Certains principes de l'UA sont hérités de l'OUA :

- l'égalité souveraine des Etats
- le respect des frontières héritées de la colonisation
- le règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. D'autres sont nouveaux :
- * la mise en place d'une politique de défense pour le continent
- * le droit de l'union d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en cas de crime de guerre, de génocide ou de crimes contre l'humanité
- * enfin l'UA affirme condamner et rejeter l'impunité, les assassinats politiques, les actes de terrorisme et surtout les changements anticonstitutionnels de gouvernement (cf art 4 de l'acte constitutif de l'UA).

C- Structure de l'UA

Les organes de l'UA sont plus étoffés que ceux de l'OUA :

- la conférence de l'union, organe suprême qui réunit les Chefs d'Etat et de gouvernement une fois par an en session ordinaire
- le conseil exécutif regroupant les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UA
- la commission de l'union africaine dotée de pouvoirs et de moyens renforcés pour succéder au secrétariat général de l'Ex-OUA. Elle est composée d'un président, du vice-président et huit commissaires. Actuellement la commission ou « gouvernement de l'union » est présidée par son Excellence Jean Ping depuis janvier 2008 en remplacement du malien Alpha OUMAR KONARE. Parmi les commissaires figure une camerounaise Mme Elisabeth TANKEU en charge du commerce et de l'industrie.
- le parlement panafricain
- la cour africaine de justice
- le conseil de paix et de sécurité de l'UA
- le comité des représentants permanents
- le conseil économique et social (ECOSOC)
- le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique : New paternship for Africa's development né en octobre 2001 à Abuja).

III- Les défis majeurs de l'UA et la place du Cameroun au sein de l'organisation

A- Les défis majeurs : L'UA est une jeune organisation qui doit faire face à de nombreux défis à relever :

- La promotion d'une véritable culture de l'intégration (à travers les programmes scolaires et universitaires, les médias publics et privés...)
- surmonter l'éternelle question des ressources financières qui a longtemps miné l'Ex-OUA
- le défi de la paix condition sine qua none de tout projet de développement
- le défi de l'efficacité institutionnelle : beaucoup d'institutions prévues dans la charte de l'OUA fonctionnaient à peine ou pas du tout

- les défis d'un développement durable, de la paupérisation et de gestion insalubre des ressources du continent. A cet effet l'UA a adopté le NEPAD comme base de développement lequel est axé sur plusieurs secteurs notamment les infrastructures, la science, la technologie, la réduction de la pauvreté, l'énergie dont l'Afrique regorge d'énormes potentialités mais mal gérées.

B- La place du Cameroun au sein de l'UA

La coopération Cameroun-UA se manifeste dans des domaines divers : politique, économique, social, institutionnel...

- le Cameroun adhère aux idéaux de l'UA comme témoignent la signature et la ratification de l'acte constitutif de l'union.

- le Cameroun a assisté à tous les sommets préparatoires de l'UA et depuis sa création participe à tous les sommets.

- le Cameroun contribue énormément au budget ordinaire de l'UA : en 2004 cette contribution s'est chiffrée à la somme de 1.031.515,3 dollars.

- le Cameroun abrite les sièges de nombreuses institutions de l'UA : le conseil supérieur du sport en Afrique, le centre phytosanitaire inter-africain

- au plan institutionnel le Cameroun prend une part active au fonctionnement des divers organes de l'UA : Mme Elisabeth Tankeu une camerounaise est commissaire chargée du porte-feuille du commerce et de l'industrie à la commission de l'union, de nombreux avocats camerounais plaident régulièrement devant le tribunal pénal international pour le Ruanda, Samuel Efoua Mbo Zo'o est secrétaire général adjoint du parlement panafricain.

Conclusion :

Le Cameroun malgré ses dimensions moyennes et sa modeste population est distingué en Afrique pour son attachement aux idéaux du panafricanisme.

Exercices

I- L'Afrique est aujourd'hui secouée par de nombreuses crises : guerre du Darfour, crise de la Côte-D'ivoire, crise de la RDC, crise de Madagascar, crises de Guinée-Conakry et du Niger... Pensez-vous que l'union africaine soit capable d'y trouver des règlements efficaces ?

II- **Qu'est-ce qui selon vous est à l'origine de la chute de l'OUA ?**

Leçon 5 : **Le Cameroun dans sa sous-région d'Afrique centrale**

Pour des raisons à la fois géographiques, culturelles, historiques, politiques et économiques il se crée dans la société internationale des groupes de peuples ou d'Etats entre lesquels des liens de solidarité sont resserrés. Le Cameroun appartient à l'un de ces groupes en Afrique et y apporte sa contribution pour son fonctionnement tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

I- Les concepts de région et de sous-région

1- Le concept de région : Le concept de région renvoie à un regroupement des peuples et d'Etats dans le cadre à l'échelle continentale mais aussi à de grandes alliances influencées par des idéologies. Ex : L'UE, l'UA.

2- Le concept de sous-région : Les sous-régions sont des regroupements d'Etats et des peuples qui correspondent aux réalités géographiques et aux données économiques et socio-culturelles d'une partie du continent. Ex : L'Afrique est une aire géographique formant une région qui compte cinq sous-régions : l'Afrique du Nord, l'Afrique Occidentale, l'Afrique Orientale, l'Afrique Australe et l'Afrique Centrale dont le Cameroun fait partie.

II- Les organisations de la sous-région d'Afrique Centrale

A- La CEEAC (siège : Libreville) : La communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale est la plus grande en étendue des organisations sous-régionales d'Afrique Centrale.

Elle est créée le 18 octobre 1983 à Libreville au Gabon et compte actuellement 11 membres : Cameroun, RCA, Congo-Brazzaville, Guinée Equatoriale, Gabon, Tchad (les Etats membres de la CEMAC), la RDC, le Burundi, le Ruanda (les pays des grands lacs), Sao Thomé et principes et l'Angola.

1- Les objectifs : La CEEAC vise à atteindre une autonomie collective, à élever les niveaux de vie des populations locales et à maintenir une stabilité économique grâce à une coopération harmonieuse, à établir un marché commun des Etats de l'Afrique Centrale.

2- Sa structure : Elle comprend plusieurs organes et quelques protocoles :

- la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement
- le conseil des ministres
- le secrétariat général élu pour 4 ans (un secrétaire général et trois secrétaires généraux adjoints)
- la cour de justice. A côté de ces organes il existe des comités techniques et spécialisés et des protocoles qui viennent renforcer la structure de la CEEAC : le protocole constituant le réseau des parlementaires de la CEEAC, le protocole relatif au conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX dont le protocole a été signé à Malabo en Guinée Equatoriale le 24 avril 2000).

3- Les principaux atouts de la CEEAC

- présenter un marché d'une taille respectable (plus de 150 millions d'habitants)
- appartenance des populations locales à une souche majoritaire, celle des Bantous
- les potentialités hydro-électriques impressionnantes notamment au Cameroun et dans les pays des grands lacs comme la RDC
- une auto-suffisance alimentaire
- présence de la forêt dense humide source de nombreuses richesses naturelles

B- La CBLT (siège à Djamena au Tchad)

Née en 1964 la commission du bassin du lac tchad regroupe les Etats riverains du lac tchad notamment le Tchad, le Cameroun, le Nigéria, le Niger et récemment le Soudan. Elle a pour objectifs majeurs : de protéger le lac tchad de la dégradation et des effets de la sécheresse, de gérer de manière durable les ressources du lac tchad. La CBLT est une instance de concertation politique et économique des pays membres qui présente une structure simple :

- le sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement
- un comité technique d'experts
- un secrétariat exécutif

C- La CEMAC (siège à Bangui en RCA) :

La communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale est créée le 16 mars 1994 à Djamena au Tchad. Elle regroupe six pays membres : Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, RCA, Tchad et constitue un marché potentiel d'environ 40 millions d'habitants dont près de la moitié est camerounaise

1- Objectifs : Créée pour remplacer l'inefficace UDEAC la CEMAC a des objectifs plus étoffés que la précédente organisation :

- la mise sur pied d'un marché commun par l'élimination des barrières douanières
- stabiliser la monnaie commune le FCFA (Franc de la coopération financière d'Afrique).
- favoriser et encourager la libre circulation des biens et des personnes, des idées, des services, des capitaux
- harmoniser les politiques sectorielles

Bref la CEMAC doit jouer désormais le rôle de catalyseur de l'intégration économique de la sous-région d'Afrique Centrale.

2- Structure : Les principales institutions de la CEMAC sont :

- la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement
- le Secrétariat exécutif

- le conseil des ministres de l'union économique de l'Afrique Centrale
- les organes spécialisés : la BEAC, la COBAC (commission bancaire de l'Afrique Centrale), l'IFD (Institut de Finances et de Développement).

III- Les problèmes des organisations de la sous-région d'Afrique Centrale :

De nombreux problèmes entravent le bon fonctionnement des organisations de la sous-région d'Afrique Centrale :

- l'irrégularité des contributions des Etats membres
- la multiplicité des organisations dans la même sous-région
- le manque de fonds pour financer les projets communautaires
- l'insécurité transfrontalière.
- l'insuffisance de la volonté politique des décideurs, ce qui avive davantage les égoïsmes nationaux, freinant ainsi la mise en œuvre des grands projets communautaires
- absence d'une infrastructure de communication viable
- existence de plusieurs entraves à la libre circulation des biens et des personnes... Des solutions sont entrain d'être trouvées progressivement : l'option prise en faveur de l'institution d'un passeport CEMAC pour faciliter la libre circulation des personnes ; adoption du principe du traitement national aux ressortissants des Etats membres des différentes organisations sous-régionales dans le domaine par exemple des échanges universitaires ; le renforcement de la coopération policière entre les Etats membres afin d'endiguer le grand banditisme, la circulation illicite d'armes de guerre et l'insécurité transfrontalière ; construction et bitumage des routes sous-régionales à l'instar de l'axe Bertoua-Garoua Boulai et Garoua-Boulai-Bouar (en RCA) dont les travaux du bitumage ont déjà eu de financement de la BIRD...

IV- La contribution du Cameroun au fonctionnement des organisations de la sous-région de l'Afrique Centrale

Le Cameroun appartient à la sous-région de l'Afrique Centrale et à ce titre il contribue énormément à la bonne marche de ses nombreuses organisations :

- Participation effective tant pour leur création que pour leur fonctionnement : il abrite les sièges de certaines institutions sous-régionales telles la BEAC ; il verse régulièrement ses cotisations volontaires et fournit en quantité et en qualité les ressources humaines (par exemple le Secrétaire Exécutif de la CEMAC est Camerounais : Antoine Tsimi)
- Sur le plan social le Cameroun accueille les populations des pays de la sous-région dans ses universités et grandes écoles, participe à toutes les actions de lutte contre les fléaux comme les grandes endémies (SIDA, maladies du sommeil...), l'insécurité transfrontalière, accueille les malades de sa sous-région dans ses grands hôpitaux (CHU de Yaoundé, Hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala...) et au moins 100.000 réfugiés sur son sol...
- Sur le plan économique le Cameroun est le siège de la BEAC qui a pour mission d'émettre la monnaie de la communauté et en garantir la stabilité, conduire les opérations de change et de gérer les réserves de change des pays membres ; il joue un rôle de transit pour les pays enclavés tels le Tchad, la RCA dont la majeure partie des importations et des exportations s'effectue à partir du port de Douala.

Bref la position géographique, ses principes de la politique étrangère (présence, ouverture et rayonnement), la stabilité politique et d'énormes acquis sociaux et économiques font du Cameroun la locomotive dans le processus d'intégration de la sous-région de l'Afrique Centrale.

V-Le Cameroun et les Etats membres des organisations sous-régionales d'Afrique Centrale

Le Cameroun entretient des relations bilatérales avec tous les pays de la zone couverte par la CEEAC mais surtout avec les pays voisins et limitrophes.

A- Les raisons du rapprochement du Cameroun avec ses voisins d'Afrique Centrale

1- Raisons géographiques : La nature a beaucoup décidé dans le rapprochement entre le Cameroun et ses voisins : la situation du Cameroun au cœur de l'Afrique Centrale ; son accès à la mer qui oblige certains de ses voisins tels le Tchad et la RCA à se rapprocher de lui pour un accès à l'océan atlantique.

2- Raisons socio-culturelles et historiques : Le Cameroun partage avec ses voisins d'Afrique Centrale l'usage des mêmes langues officielles héritées du passé colonial : le français avec le Gabon, la RCA, le Congo et le Tchad. Sur le plan social particulièrement, plusieurs ethnies se retrouvent à la fois au Cameroun et chez ses voisins : les Fang-Béti au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale, les Massa au Cameroun, au Tchad et en RCA...

B- La qualité des relations : elle varie en fonction des pays

1- Les relations calmes : Il s'agit des rapports sans conflits que le Cameroun entretient avec certains de ses voisins notamment le Tchad, la RCA et le Congo.

2- Les relations houleuses : Les relations sont généralement conflictuelles entre le Cameroun et d'autres pays de la CEEAC comme le Gabon et de plus en plus la Guinée Equatoriale.

C- Le Cameroun et les pays de l'Afrique Centrale

1- Le Gabon : Le Cameroun et le Gabon entretiennent des relations de coopération bilatérale depuis leurs indépendances en 1960 et ce malgré quelques périodes de « querelle ». Cette coopération se concrétise surtout dans les domaines politique, économique et culturel.

2- Le Tchad et la RCA : L'enclavement de ces deux pays voisins a beaucoup joué dans le caractère pacifique de leurs relations avec le Cameroun : c'est du port de Douala au Cameroun que s'effectue la majeure partie des importations et des exportations du Tchad et de la RCA ; la réalisation du pipe-line Tchad-Cameroun ; le pont sur le chari (Kousséri-Djamena) ; plusieurs réfugiés tchadiens et centrafricains sont entrés au Cameroun pendant les guerres civiles qu'ont connues ces deux pays.

3- La Guinée Equatoriale : Plus de 90% de la population équato-guinéenne sont Fang, une ethnie largement représentée dans la partie méridionale du Cameroun. Par conséquent les liens entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale sont séculaires malgré des soubresauts de tension : en 2004 des centaines de camerounais sont brutalement expulsés de la Guinée Equatoriale sous prétexte qu'ils sont soupçonnés d'être impliqués dans une tentative de coup d'Etat visant à renverser OBIANG NGUEMA l'actuel Président de la République en poste depuis 1979.

Conclusion générale

Le Cameroun dans sa sous-région d'Afrique Centrale est une locomotive qui participe au fonctionnement de toutes les organisations sous-régionales et à la réalisation de plusieurs projets communautaires. Cependant il est freiné dans son élan par toute une Kyrielle de problèmes dans la sous-région notamment les querelles de leadership, les égoïsmes nationaux, l'afro-pessimisme et l'irrégularité des cotisations des Etats membres.

Exercices :

I- Le Cameroun et la CEMAC

Consigne de travail : Le candidat insistera sur les atouts dont dispose le Cameroun et son rôle dans la création et le fonctionnement de cette organisation sous-régionale.

II- Dégager les forces et les faiblesses de la CEMAC dans l'intégration en Afrique Centrale.

Leçon 6 :

Le Cameroun et l'ONU

Après son indépendance le Cameroun devient le 20 septembre 1960 membre de l'ONU et entretient dès lors avec elle et ses nombreux services et institutions spécialisés une coopération multiforme.

I- Naissance et structure de l'ONU

A- Naissance : L'idée de la création de l'ONU tout comme la SDN est américaine, notamment du président Franklin Delano Roosevelt. Cf cours d'histoire sur l'ONU.

B- Structure et fonctionnement de l'ONU : Le système des Nations-Unies est structuré autour de six organes principaux (l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général, le Conseil économique et social, la Cour internationale de justice et le Conseil de tutelle), de quinze institutions spécialisées (UNESCO, OMS, OIT, FMI, BIRD, ONUDI, FAO, OMT...) et de plusieurs services spécialisés ou organes subsidiaires (HCNR, PAM, FNUAP...). Cf cours d'histoire sur l'ONU.

II- Objectifs, principes et moyens de l'ONU

1- **Objectifs :**

- maintenir la paix et la sécurité dans le monde
- développer entre les nations des relations amicales
- réaliser la coopération internationale aux plans social, culturel, économique et humanitaire
- faire respecter les droits de l'homme et le droit international

3- Les moyens de l'ONU : L'ONU dispose d'importants moyens pour mener à bien ses activités.

a) **Les moyens financiers :** Il s'agit principalement du budget biennal de l'ONU alimenté par les quotes-parts versées par les Etats membres, des dons et des legs des particuliers. Retenons que nombreux Etats membres ne s'acquittent pas intégralement et régulièrement de leurs contributions obligatoires ce qui plonge l'ONU dans une situation financière assez précaire.

b) **Les moyens humains :** Au moins 8 900 fonctionnaires recrutés sur le plan international travaillent à divers coins du globe pour le compte de l'ONU ; à côté d'eux des militaires, des policiers et des civils travaillent dans le domaine spécifique des opérations de maintien de la paix : KOSOVO, R.D.C. Côte-d'Ivoire, Haïti, Liban...

c) **Les autres moyens :** L'ONU dispose également des moyens institutionnels (des dizaines d'institutions spécialisées qui forment avec elle ce qu'on appelle le système des nations-unies : UNESCO, FMI, BIRD, PNUD, UNICEF...), des moyens diplomatiques permettant de rapprocher les Etats ou de résoudre certains différends (conflits) par des actions diplomatiques telles les conventions, les déclarations.

4- L'action de l'ONU : Son bilan reste mitigé

a) **Le côté reluisant de l'ONU :** Le prestige de l'ONU tout particulièrement auprès des jeunes nations est suffisamment élevé : l'ONU a accompli des œuvres remarquables avec les « casques bleus » au Congo belge en 1961, au Liban en 1975, dans le golfe persique en 1991 pour libérer le Koweït envahi par l'Irak son voisin..., a exercé une pression sur les puissances coloniales pour qu'elles décolonisent. En outre l'Assemblée générale sert de tribune aux revendications des Etats déshérités du Tiers-monde ; l'action des institutions et organismes spécialisés est incommensurable notamment pour les pays en développement.

b) **Le côté sombre du tableau :** Le droit de Veto des membres permanents du conseil de sécurité paralyse ses mécanismes de décision, puisque l'ONU ne peut ainsi vraiment s'occuper que des régions et problèmes pour lesquels les « Grands » ne font pas d'opposition. D'autres critiques adressées à l'encontre de l'ONU évoquent sa lourdeur bureaucratique, due au grand nombre de fonctionnaires du Secrétaire Général.

Face à tous ces problèmes de fonctionnement, l'ONU doit-elle disparaître ? Que non. Certaines réformes seraient salutaires pour revitaliser cette organisation par exemple élargir le conseil de sécurité, supprimer le droit de veto jugé anti-démocratique à l'heure de la mondialisation. C'est dans cette logique que vont les revendications des pays de l'union africaine, du G4 (Allemagne, Inde, Brésil, Japon).

III- Les relations entre l'ONU et le Cameroun

A- L'action de l'ONU au Cameroun : Cette action est perçue à travers deux périodes de l'histoire du Cameroun :

1- La période d'accession du Cameroun à la souveraineté internationale : De décembre 1946 à octobre 1961 le Cameroun a été un pays sous tutelle de l'ONU. Cette période est marquée par plusieurs missions de l'ONU qui venaient au Cameroun pour s'assurer que les puissances occupantes respectaient effectivement les termes de l'article 76 de la charte de l'ONU : 1949, 1952, 1956 et 1958. L'ONU s'est également investi dans la décolonisation du Cameroun en organisant et en supervisant les plébiscites de novembre 1959 et de février 1961, qui ont beaucoup joué sur la nouvelle configuration du Cameroun. En outre l'ONU a servi de tribune de revendications aux nationalistes camerounais tels UM Nyobé, Ahmadou Ahidjo... et ses pressions sur les puissances tutélaires (France, Angleterre) vont aboutir à la levée de tutelle sur le Cameroun en 1959 et l'indépendance le 1^{er} janvier 1960. L'ONU fut un acteur incontournable du destin politique du Cameroun et depuis lors ses actions n'ont cessé de se manifester dans le pays.

2- L'ONU et le Cameroun indépendant : Membre de l'ONU depuis le 20 septembre 1960, le Cameroun bénéficie de nombreuses actions des institutions spécialisées, des programmes et agences spécialisées du système des Nations-Unies : HCR, UNESCO, FMI, BIRD, FAO, PAM, UNICEF, PNUD, ONUSIDA, FNUAP, PAM... En effet, ces actions couvrent des domaines aussi divers que la santé (vaccination, lutte contre le VIH/SIDA, construction des hôpitaux...) l'éducation et la culture, le développement économique et la lutte contre la pauvreté (aides au développement...). La coordination de ces multiples activités au Cameroun est assurée par le représentant du système onusien. L'une des principales actions de l'ONU au Cameroun à ne pas oublier est la résolution du conflit frontalier (Cameroun-Nigéria) à propos de la presqu'île de Bakassi (en faveur du Cameroun à l'issue du verdict de la cour internationale de justice de la Haye le 10 octobre 2002).

B- Le rôle du Cameroun dans le fonctionnement du système onusien

Malgré ses faibles moyens le Cameroun a contribué et contribue activement au rayonnement de l'ONU :

- il s'acquitte régulièrement de sa quote-part au budget de l'ONU (0,01% du budget total de l'ONU contre 25% des USA)
- plusieurs camerounais à divers niveaux ont occupé des postes de responsabilité : Michel Dooh Kingué a été Secrétaire Général Adjoint ; Claude ONDOBO fut pendant longtemps l'un des directeurs à l'UNESCO, Gottlieb Lobe Mone Kosso a été Directeur Général de l'OMS-Afrique (siège Brazzaville au Congo)...
- le Cameroun a eu à présider le conseil de sécurité de l'ONU en 1974 et en 2002.
- le Cameroun a participé et participe à de multiples opérations de maintien de la paix notamment au Cambodge, au Kosovo, en RCA, en RDC, à Haïti.
- le Cameroun a continuellement respecté les principes édictés par la charte de l'ONU notamment « le règlement pacifique des différends », ce qui l'a amené à porter avec succès le différend frontalier avec son voisin le Nigéria devant la cour internationale de justice au lieu de choisir la voie armée. Ce tableau de l'action du Cameroun à l'ONU ne saurait être exhaustif.

Conclusion générale :

Pendant cinq décennies durant le Cameroun a montré qu'il est un pays souverain qui a compris la nécessité de cultiver la paix avec les autres nations et de développer la coopération internationale notamment multilatérale. Toutefois, pour ne pas demeurer avec la main éternellement tendue, le Cameroun gagnerait à mettre à profit les ressources que lui fournit l'ONU à travers ses nombreuses institutions spécialisées. Et l'ONU avec ses 65 ans révolus à partir du 26 juin 2010 se doit d'engager une réflexion et une action de réformes profondes de son système pour pouvoir être utile à toutes les nations du monde peu importe leur niveau de développement économique, social et politique.

Leçon 7 :

Le Cameroun et l'union européenne, Afrique-Caraïbes-Pacifique (UE/ACP)

L'Association Union Européenne/ACP est un cadre de coopération multilatérale né des concertations entre le Nord riche et le Sud pauvre et sous industrialisé. Ce cadre de coopération réunissant les anciennes métropoles et leurs anciennes colonies vise un nouvel ordre économique international et le Cameroun comme d'autres membres y joue un rôle très important.

I- Historique, objectifs et structure de l'U.E

A- Historique (Genèse) : L'U.E est une institution dont la mise en place s'est opérée de façon graduelle inspirée par le Français Jean Monnet et l'Allemand Robert Schuman dont la principale préoccupation portait sur la réalisation de la paix au moyen de l'économie. L'U.E a été précédée par la communauté européenne du charbon et de l'acier créé en 1951 (CECA) et la communauté économique européenne (CEE) fondée à Rome le 25 mars 1957 par six Etats européens. La CEE va s'élargir pour devenir après le traité de Maastricht signé en janvier 1992 l'union européenne. L'union européenne qui compte actuellement 27 Etats membres coopère avec le groupe A.C.P né le 06 juin 1975 par l'accord de Georgetown en Guyana. Aujourd'hui le groupe A.C.P compte 79 pays et est doté d'un secrétariat général siégeant à Bruxelles en Belgique.

B- Objectifs des relations UE/ACP : Pourquoi les Etats de la CEE ou de l'actuelle U.E ont tenu à coopérer avec les pays A.C.P ?

1- Raisons historiques : Les pays A.C.P à l'exception de l'Ethiopie et du Libéria ont tous été à un moment de leur histoire colonisés par l'Europe. Celle-ci se sent donc quelque peu dans l'obligation morale de leur apporter son concours dans la mise en œuvre de leur politique de développement.

2- Raisons économiques : Les pays A.C.P constituent des partenaires commerciaux particulièrement importants : ils assurent l'approvisionnement de la communauté en matières premières et en sources d'énergie et servent de marchés aux exportations européennes.

C- Structure des relations U.E/A.C.P

Elle est basée sur trois principales institutions :

- Le conseil des ministres
- Le comité des ambassadeurs qui organise et suit les progrès et suit les différentes conventions
- L'assemblée consultative

II- La coopération union européenne /A.C.P.

Cette coopération revêt plusieurs aspects :

1- La coopération commerciale : Elle vise :

- La promotion du commerce entre les Etats UE/A.C.P d'une part et entre les Etats A.C.P d'autre part.

- La stabilisation des recettes d'exportations grâce aux systèmes de STABEX et de SYSMIN. Cependant depuis Lomé IV (1990) le STABEX et le SYSMIN ont été remplacés par le système de mécanisme d'aide aux réformes sectorielles et structurelles.

2- La coopération industrielle : Elle a pour but de développer et de diversifier les industries dans les pays A.C.P. A cet effet un certain nombre de mesures sont prises par l'U.E : formation de cadres, transfert de technologie et adaptation de celle-ci aux besoins des Etats A.C.P, renforcement de la participation aux petites et moyennes entreprises...

3- La coopération financière : Elle vise à corriger les déséquilibres structurels dans divers secteurs de l'économie des Etats A-C-P : par exemple l'agriculture trop longtemps négligée par l'aide internationale au profit de grands projets industriels dont la rentabilité laisse parfois à désirer sera réhabilitée. Cette coopération est rendue possible grâce au Fonds Européen de développement et la Banque européenne d'investissement. Toutefois quelle est la place du Cameroun dans cette coopération ?

III- Le Cameroun dans les relations UE/A.CP

A- Le rôle du Cameroun : Le rôle du Cameroun dans cette coopération remonte à la décennie 1960. En effet les deux premières conventions de cette coopération ont été signées à Yaoundé la capitale politique du Cameroun (Yaoundé I en 1963 et Yaoundé II en 1969) et ont bénéficié du soutien substantiel du Cameroun : non seulement le Cameroun a abrité les assises ayant donné naissance aux conventions mais il a également mis ses experts à contribution tels les économistes et les statisticiens.

B- La contribution de l'U.E au développement du Cameroun :

Le Cameroun bénéficie d'une assistance de l'U.E dans plusieurs domaines :

1- Sur le plan commercial : l'U.E reste le principal partenaire commercial du Cameroun. Celui-ci y effectue 80 % au moins des importations et exportations : banane, cacao, café, bois, coton... En outre tout comme les autres pays A.C.P le Cameroun a bénéficié des systèmes STABEX et SYSMIN.

2- Sur le plan industriel : L'UE a accordé des prêts à travers la Banque européenne d'investissement (la BEI) à plusieurs structures industrielles camerounaises : la SOSUCAM en 1966, la CDC en 1967, ALUCAM en 1979...

3- Sur le plan infrastructurel : L'UE a financé au Cameroun la réalisation de nombreuses infrastructures de communications : la construction des ponts sur le fleuve Ntem et la Dibamba, la route Bertoua – Garoua Boulai, la route Ngaoundéré – Touboro – Moundou (ville du Sud du Tchad), la route Bafoussam – Bamenda, la route Ebolowa – Kye-ossi, la route Douala-Edéa...

4- Sur le plan social : Les projets sociaux financés au Cameroun par l'U.E concernent les domaines aussi divers que le développement urbain, la santé, l'éducation et l'environnement.

Exemples : la lutte contre le SIDA au Cameroun (2.400.000 euros pour l'année 2004-2005) ; le financement des extensions des collèges Vogt à Yaoundé, Mazonod à Ngaoundéré et Libermann à Douala ; la création de la centrale nationale d'approvisionnement en médicaments essentiels (CENAME)... Les autres contributions de l'U.E au Cameroun concernent l'aide aux organisations non gouvernementales (ONG) partenaires précieux à la mise en œuvre de l'aide communautaire.

5- Sur le plan politique : Depuis Lomé IV bis (1995) une attention particulière est faite au volet politique de coopération UE/A-C-P : elle veille à l'application de la démocratie, au respect des droits de l'homme, à la résolution des conflits armés, aux conditions de détention des prisonniers...

Conclusion générale

La coopération avec l'U.E à bien des égards a permis aux pays A-C-P de réaliser de nombreux projets de développement. Le Cameroun tout particulièrement y est très impliqué depuis la création et a bénéficié du financement de multiples projets de développement socio-économique sur son sol. Cependant retenons que cette coopération U.E/A-C-P ne constitue pas un modèle de relations multilatérales. Elle est taxée de néocolonialiste et présente moult défauts. Les pays du sud doivent apprendre à penser leurs propres stratégies de développement au lieu de s'attendre à une panacée venant de l'extérieur, et du coup ils cesseront de fonctionner comme de simples objets des relations internationales.

Vocabulaire

- **Convention** : accord, pacte ou contrat entre Etats ou entre particuliers. Ex : les conventions de Yaoundé (Ydé I en 1963 et Ydé II en 1969)
- **A-C-P (Afrique – Caraïbes – pacifique)**. C'est un groupe des pays du Tiers-monde en relation avec l'U.E né le 06 juin 1975 par l'accord de Georges Town en Guyana. Il réunit les anciennes colonies françaises, anglaises, belges et italiennes.
- **FED** : Fonds européen de développement : c'est l'instrument financier de la coopération UE/A-C-P **alimenté par les contributions des pays membres**.
- **STABEX** (système de stabilisation des recettes d'exportation). C'est un système de garantie qui permet aux pays A-C-P de bénéficier d'une aide financière en cas de baisse de leurs recettes d'exportation sur un certain nombre de produits pour la plupart agricoles (café, thé cacao, banane, coton...). Ex : Le STABEX a apporté depuis Lomé I (1975) au Cameroun une enveloppe de près de 550 millions d'écu.
- **SYSMIN** : C'est un mécanisme de garantie qui accorde aux pays A-C-P une aide financière lorsqu'il y a baisse de leur capacité de production pour un produit minier (bauxite, fer...). Cependant le STABEX et le SYSMIN jugés lourds et peu adaptés à l'évolution de l'économie mondiale ont été abandonnés.
- **Euro** : Monnaie unique en cours au sein de l'U.E depuis 1995. Elle circule depuis 2002 et remplace les monnaies nationales des pays qui ont choisi d'y adhérer.
- **Principe de non-réciprocité** : Principe selon lequel si un pays ACP interdit une marchandise de l'U.E sur son marché en raison des nécessités de son développement il n'en sera pas de même dans les pays de l'UE.
- **Système de préférence généralisée** : Dans les relations ACP/UE, c'est le système qui offre aux produits des ACP un accès privilégié (exempts de droits de douanes) sur les marchés de l'UE sauf pour les produits susceptibles de perturber certaines branches industrielles (textile, sidérurgie...).
- **Clause de sauvegarde** : Possibilité pour un pays ACP de refuser un produit ou un investissement qui gênerait son développement ou perturberait son commerce.

Leçon 8 : LA coopération bilatérale Cameroun – France et Cameroun – Grande-Bretagne

La coopération bilatérale désigne l'ensemble des relations que deux Etats entretiennent entre eux. Ainsi le Cameroun entretient des relations bilatérales avec plusieurs nations du monde parmi lesquelles ses anciennes puissances coloniales plus particulièrement la France et la Grande-Bretagne.

I- Le Cameroun et la France

La France a des liens séculaires avec le Cameroun

A- Les fondements historiques et le cadre juridique de la coopération

1- Les fondements historiques : Le Cameroun n'a jamais été juridiquement une colonie française mais dans les faits a fait partie de l'empire colonial français. Après les indépendances il était de bon ton que la France cherche à maintenir son hégémonie sous la forme voilée de coopération. Bref le premier fondement sur lequel repose la coopération bilatérale entre la France et le Cameroun est la pérennisation de l'héritage colonial français.

2- Le cadre juridique : Il repose sur des accords : le premier traité global de coopération fut signé à Yaoundé le 13 novembre 1960 entre le ministre camerounais des affaires étrangères, Charles René Okala et celui français, Maurice COUVE de MURVILLE. De nombreux accords touchant à la culture, à la coopération financière et monétaire, à l'assistance militaire... furent signés par la suite.

B- Les acteurs et les secteurs de coopération Cameroun-France

1- Les acteurs de coopération : Les actions de coopération sont mises en œuvre par des acteurs étatiques (institutions étatiques) et non étatiques (Ex : les ONG).

- **Du côté français** : Les principaux acteurs de coopération sont : le président de la République qui se trouve être le principal décideur en matière de politique étrangère ; le ministre des affaires étrangères et le ministre de la coopération, l'Assemblée Nationale sont des acteurs institutionnels. Les autres acteurs de la coopération française s'occupent essentiellement de l'aide et des finances : le trésor français qui gère le compte d'opérations de la zone franc CFA ; l'Agence Française de Développement qui accorde des prêts et finance des projets de développement ; le Fonds d'aide et de Coopération (FAC), le Fonds d'Investissement Economique et Social (FIDES)...

- **Du côté camerounais** : Nous avons principalement le président de la République qui dispose d'une division des affaires diplomatiques au secrétariat général de la présidence, le ministre des relations extérieures chargé de mettre en œuvre la politique étrangère arrêtée par le président de la république, l'Assemblée nationale, l'ambassade du Cameroun en France...

2- Les secteurs de coopération Franco-camerounaise (la matérialisation de la coopération France-Cameroun). Ils sont variés :

- **au plan diplomatique et politique** : La coopération se traduit dans ce domaine par la présence des ambassades, des consulats dans les capitales respectives, ainsi que les visites régulières des hautes personnalités dans ces pays.

- **au plan économique et financier** : Les engagements français au Cameroun à travers l'Agence Française de développement sont remarquables et visent entre autres la restructuration bancaire, les secteurs de communication, des eaux et de l'énergie, des transports, du monde rural... Il faut ajouter à ce brillant tableau l'envoi au Cameroun des experts qui participent à la réalisation de nombreux projets de développement, des mesures prises par la France pour alléger la dette publique au Cameroun, sans oublier le rôle de la France pour l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE

- **au plan des échanges commerciaux** : La France est la première destination des produits d'exportations du Cameroun.

Le Cameroun vend à la France des produits primaires : bois, cacao, thé, banane, pétrole... et achète en retour des produits manufacturés : automobiles, produits pharmaceutiques, matériel de télécommunication... ; Mais la balance commerciale est déficitaire pour le Cameroun.

Ex : En 2001 la valeur des exportations camerounaises vers la France est de 210 milliards de F CFA par contre celle de la France vers le Cameroun est de 385 milliards de F CFA

- **au plan culturel et éducatif** : La France a multiplié des centres culturels au Cameroun (Douala, Yaoundé...), accorde chaque année des bourses d'études et de stage aux Etudiants et travailleurs camerounais, soutient les manifestations artistiques au Cameroun (peinture, danse, théâtre, musique...).

- **au plan de l'assistance technique** : C'est un secteur à sens unique. La France apporte au Cameroun une expertise dans divers domaines comme l'administration, la recherche ou la formation Ex : la présence du centre pasteur aide énormément dans la recherche médicale au Cameroun.

3- Les problèmes de la coopération Franco-camerounaise

La coopération bilatérale France-Cameroun présente d'énormes avantages évoqués ci-dessus, mais les inconvénients existent :

- les difficultés d'obtention des titres de séjour par les Camerounais en France et les tracasseries liées aux demandes des visas dans les consulats français.
- les difficultés d'admission des étudiants camerounais dans certaines filières en France (la médecine par exemple).
- la balance commerciale est déficitaire pour le Cameroun
- les accords de coopération signés entre les deux pays font de la France une sorte de passage obligatoire de tout échange que le Cameroun peut effectuer, avec un autre pays étranger, cela traduit la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de la France.

II- Le Cameroun et la Grande-Bretagne

Comme la France, la Grande-Bretagne a des liens séculaires avec le Cameroun : elle a participé au commerce des esclaves sur la côte camerounaise, a obtenu une partie du Cameroun comme territoire sous mandat de la SDN et territoire sous tutelle de l'ONU. A la veille des indépendances les deux pays ont signé une série d'accords de coopération et depuis 1961 une multitude d'accords a suivi. Les principaux acteurs institutionnels de la coopération britannique sont : le Foreign office ou ministère des affaires étrangères qui coordonne toute la politique étrangère publique et privée en relation avec le premier ministre et le parlement ; l'OVERSEAS Development Administration, un organe public qui agit en matière d'aide au développement ; le Commonwealth que la Grande-Bretagne utilise indirectement pour mettre sa politique étrangère en œuvre. A ces acteurs institutionnels s'ajoutent les ONG comme Amnesty international.

Les aspects de la coopération Grande-Bretagne – Cameroun touchent les domaines aussi divers que le secteur culturel et éducatif (l'octroi des bourses d'étude et de perfectionnement professionnel aux camerounais), les échanges commerciaux, malgré le déficit de la balance commerciale du Cameroun, le domaine économique où de nombreuses entreprises britanniques opèrent au Cameroun : la Guinness Cameroon, la Standard Chartered Bank, la British American Tobacco... Cependant plusieurs inconvénients interviennent dans cette coopération bilatérale Cameroun-Grande-Bretagne : les réalisations britanniques sont généralement tournées vers les régions anglophones du Sud-ouest et du Nord-ouest au détriment du reste du pays ; malgré l'ancienneté des relations entre les deux pays le Cameroun ne bénéficie pas d'un traitement de faveur ; les frais de scolarité sont très élevés pour les étudiants camerounais en Grande-Bretagne ; les aides accordées par le gouvernement britannique au gouvernement camerounais sont assorties des conditionnalités contraignantes notamment politiques, ce qui ne dégrade pas moins la souveraineté du Cameroun.

Conclusion générale

La France et la Grande-Bretagne ont contribué et contribuent aujourd'hui énormément au développement politique et socio-économique du Cameroun. Mais cette coopération présente des inconvénients : la détérioration des termes de l'échange qui entraîne naturellement le déséquilibre de la balance commerciale du Cameroun ; la dépendance et l'éternel assistanat qui limitent forcément la souveraineté du Cameroun... Le Cameroun doit non seulement diversifier ses partenaires internationaux mais s'affirmer en faisant bon usage des aides reçues

et ainsi à moyen ou à long terme les conditions d'une plus grande autonomie interne seront créées.

Leçon 9 : Le Cameroun dans la Francophonie, la conférence des pays islamiques et le Commonwealth : les organisations à caractère culturel

En dehors des regroupements géographiques le Cameroun a adhéré à des organisations fondées sur l'histoire, la langue et la religion. C'est le cas de la Francophonie, le Commonwealth et l'organisation de la conférence islamique. Le Cameroun est membre à part entière de ces organisations qui lui apportent beaucoup pour son développement et auxquelles il apporte son modeste concours pour leur fonctionnement et évolution.

I- L'organisation de la conférence islamique (OCI)

A- Historique et objectifs

1- Historique : L'OCI a vu le jour le 25 septembre 1969 à Rabat au Maroc lors de la première réunion des dirigeants du monde islamique convoquée suite à l'incendie de la mosquée AL-AQSA de Jérusalem le 21 août 1969. Son siège est fixé à JEDDAH en Arabie Saoudite et l'organisation compte aujourd'hui 56 Etats membres d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Europe. Le Cameroun a adhéré à l'OCI lors de la 5^e conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à KUALA LUMPUR en Malaisie du 21 au 25 juin 1974.

2- Objectifs : Les objectifs de l'OCI sont non seulement religieux mais politiques, économiques, sociaux et culturels :

- la sauvegarde des lieux saints, la promotion de l'islam et de la culture islamique (objectifs religieux)
- la lutte pour la sauvegarde de la dignité, de l'indépendance et des droits nationaux des musulmans, soutien à la cause palestinienne, élimination du racisme, du colonialisme et de l'apartheid (objectifs politiques)
- le soutien de grands projets de développement dans les pays membres (objectifs économiques, sociaux et culturels).

B- Organes (structure de l'OCI) : Les principaux organes de l'OCI sont :

- le sommet islamique ou conférence des Rois, des Chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunit tous les trois ans pour définir la politique générale de l'organisation.
- la conférence islamique des ministres des affaires étrangères pour mettre en œuvre les décisions prises par le sommet
- le secrétariat général, l'organe exécutif de l'OCI chargé d'appliquer les décisions. A ces organes principaux s'ajoutent des organes annexes comme la banque islamique de développement, la chambre islamique de commerce et d'industrie et quatre comités.

C- Les relations entre le Cameroun et l'OCI : Le bilan de coopération entre le Cameroun et l'OCI est dans l'ensemble positif.

1- La participation du Cameroun aux activités de l'OCI

- Le Cameroun participe à tous les sommets islamiques et aux conférences islamiques des ministres des affaires étrangères. En outre pour traduire dans les faits son attachement à l'OCI le Cameroun a créé au MINREX le poste de ministre délégué chargé des relations avec le monde islamique.
- Le Cameroun contribue à hauteur de 1 % au budget du secrétariat général de l'OCI et de ses organes subsidiaires. En outre il s'illustre par des donations volontaires : 200.000 dollars en 1978 au Fonds de solidarité islamique, 100.000 dollars en 1985 à la Fondation islamique pour la Science, la Technologie et le Développement.
- Quelques camerounais travaillent au Secrétariat Général de l'OCI à Djeddah

2- Les avantages de la présence camerounaise à l'OCI

Le Cameroun de ses relations avec l'OCI reçoit d'importants bénéfices tant au Niveau politique, économique, financier, social que culturel.

- L'OCI apparaît comme un véritable cercle de solidarité dans lequel le Cameroun a tissé de solides liens d'amitié et de coopération et bénéficie de solides appuis indispensables pour la défense de ses intérêts sur la scène internationale.
- Le financement de nombreux ouvrages au Cameroun par le biais de la BID : barrage hydro-électrique de Song-loulou sur la Sanaga, la CELLUCAM à Edéa aujourd'hui inexistante, la route Yaoundé-Douala, l'hôpital de Kousséri, 400 forages et l'adduction d'eau potable à Mokolo et Mora dans l'extrême-nord... En outre le Cameroun bénéficie de l'élargissement des débouchés pour ses produits et des sources d'approvisionnement
- L'OCI octroie des bourses de formation, édifie les lieux de culte et des écoles (Ex : le complexe islamique de Tsinga)...

II- La Francophonie (Organisation Internationale de la Francophonie : OIF)

A- Historique et objectifs : Le mot Francophonie apparaît pour la première fois sous la plume du géographe français ONESIME RECLUS en 1880 pour désigner les peuples, les individus parlant habituellement français comme langue maternelle, officielle ou véhiculaire. En 1970 l'embryon francophone naît avec la création à Niamey au Niger de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) sous l'impulsion de trois présidents africains : Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger) et Habib Bourguiba (Tunisie). Mais ce n'est qu'en 1985 que le président français François Mitterrand décide de réunir une quarantaine de peuples à Paris pour fonder la Francophonie. En 1998 l'ACCT prend le nom de Organisation Internationale de la Francophonie dont le siège est fixé à Paris, et l'actuel secrétaire général est ABDOU DIOUF ancien président de la République du Sénégal. L'OIF regroupe 68 Etats et son objectif principal est de défendre la langue française et la diversité culturelle dans le monde.

B- Structure : Les principales institutions de la Francophonie sont :

- la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement qui se réunit chaque deux ans
- la conférence des ministres
- l'Agence Internationale de la Francophonie (AIF)
- le secrétariat général
- la chaîne de télévision TV5
- l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF)
- la conférence de ministres de la jeunesse et des sports créée en 1969 qui est à l'origine du projet des jeux de la Francophonie adopté en 1987 à Québec au Canada.
- l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
- l'assemblée parlementaire de la Francophonie

C- Les Relations Cameroun - Francophonie

Pays associé de l'ACCT en 1975, le Cameroun devient membre à part entière de la Francophonie en 1991 lors du sommet de Chaillot à Paris. Dès lors il entretient avec l'OIF des relations de partenariat et de coopération très riches tant au niveau politique, économique, culturel que technique

L'OIF à travers ses observateurs a validé la plupart des élections pluralistes organisées au Cameroun : 1997, 2002, 2004. En outre grâce aux financements de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) les municipalités de Yaoundé, Douala, Garoua et Ngaoundéré ont réalisé des infrastructures louables : marché d'Essos à Yaoundé, la gare routière de Mokolo-Elig-Effa, réfection du stade Akwa à Dja, construction d'un abattoir à Ngaoundéré... Le Cameroun à son tour a eu à abriter en janvier 2001 le sommet France-Afrique et depuis son adhésion à la Francophonie il participe à tous les sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, à toutes les conférences ministérielles (jeunesse et sport, éducation nationale, enseignement supérieur, recherche, justice, communication...)

- au plan économique, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a financé de nombreux projets au Cameroun : une palmeraie par un GIC de Batchanga, amélioration de la production d'élevage à Dschang...

- au plan culturel : l'OIF octroie régulièrement des bourses d'études aux étudiants camerounais, finance la production des films : « ABAHNA, les amis du dimanche » de Daniel KAMWA, « Tous les perroquets du Monde » de Gervais MENDOZE..., contribue à la formation des Etudiants à l'IRIC depuis 1998.

En retour des camerounais ont occupé des postes de responsabilité au sein des institutions francophones : le professeur Jean Tabi Manga a été Directeur de l'Ecole de la Francophonie de Bordeaux en France ; l'actuel Directeur de TV5 Afrique Denise Epote DURAND est camerounaise d'origine. En plus le gouvernement camerounais a créé au ministère des relations extérieures (MINREX) une direction de la Francophonie, et dans les Lycées et Collèges existent les clubs de francophonie, la journée de la Francophonie tous les 20 mars est célébrée.

III- Le Commonwealth

A- Historique et définition : Originellement le terme « Commonwealth » paru en 1921 dans le traité de Londres est employé pour désigner un regroupement des dominions anglais : Australie, Canada, Nouvelle -Zélande, l'Union Sud-Africaine. Avec le temps le Commonwealth va s'élargir aux anciennes colonies britanniques et en 1949 naît le Commonwealth moderne. Aujourd'hui il compte 54 Etats membres dont le Cameroun depuis son adhésion en 1995 lors du sommet d'Auckland en Nouvelle-Zélande du 11 au 13 novembre 1995. Son siège est fixé à Londres.

En réalité le Commonwealth est une association des anciennes colonies anglaises (sauf les Etats-Unis), plus le Mozambique (pays lusophone) qui ont choisi de se consulter et de collaborer pour le bien être de leurs peuples et la stabilité internationale.

B- Objectifs : Les principaux objectifs poursuivis par le Commonwealth sont :

- l'instauration d'un climat de paix, de coopération et d'esprit de tolérance
- la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance
- le respect des droits de l'homme
- la promotion de la langue anglaise

C- Structure : Le Commonwealth s'est doté d'institutions suivantes :

- le secrétariat général du Commonwealth
- le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique
- la Commonwealth African Investment Fund (COMAFIN)
- le programme du Commonwealth pour la Jeunesse...

Qu'apporte le Commonwealth concrètement au Cameroun ?

D- Les relations Cameroun- Commonwealth :

Suite à l'adhésion du Cameroun au Commonwealth il bénéficie de nombreux avantages tant au niveau d'assistance technique, politique, économique que culturel

1- Sur le plan technique : le Commonwealth finance la formation des cadres ainsi que leur recyclage et la formation des opérateurs du système électoral, le renforcement des capacités à la commission nationale des droits de l'homme...

2- Sur le plan culture et éducatif : le Commonwealth octroie des bourses d'études, des enseignants à l'unité de Buéa, finance la fourniture de matériels scolaires et universitaires

3- Sur le plan économique : le Commonwealth finance la réalisation des projets de développement par l'entremise de la Commonwealth Development Corporation (CDC) et de la Commonwealth Africa Investment Fund...

A son tour le Cameroun pour manifester son attachement aux principes du Commonwealth qui cadrent avec les objectifs de la diplomatie camerounaise a créé un poste de ministre

délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé du Commonwealth. En outre, le Cameroun célèbre tous les deuxièmes lundis du mois de mars la journée de Commonwealth.

Conclusion générale

L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), la Francophonie et le Commonwealth demeurent des structures importantes pour les pays en développement comme le Cameroun. Mais il s'agit des instruments de la pérennisation de la domination culturelle des puissances occidentales et arabes dans le monde. Toutefois nous souhaitons que le Cameroun sache tirer suffisamment profit de ces relations multilatérales sans que ses valeurs culturelles soient compromises.

Sujets

I- Une certaine opinion pense que les organisations internationales à l'instar de la Francophonie ou du Commonwealth visent à pérenniser la domination des anciennes métropoles. Partagez-vous ce point de vue ? BAC A-B-C-D-E Juin 2005.

II- a) Citez deux Etats conjointement membres de la Francophonie et du Commonwealth

b) Une ancienne colonie britannique mais qui n'est pas membre du Commonwealth

c) Comment appelle-t-on respectivement les chefs des missions diplomatiques dans les pays membres de la Francophonie et du Commonwealth.

Leçon 10 : Le Cameroun et les autres pays

En dehors de ses alliés traditionnels que sont la France et l'Angleterre le Cameroun entretient des relations bilatérales avec d'autres pays du monde.

I- La coopération Cameroun - Etats-Unis

A travers les missionnaires de la Mission Presbytérienne Américaine (MPA qui deviendra EPC) les Etats-Unis sont actifs au Cameroun depuis le 19^e siècle. Mais c'est au début des années 1960 que les relations diplomatiques vont réellement s'établir entre le Cameroun et les Etats-Unis d'Amérique. La coopération américano-camerounaise est multiforme :

1- au plan politique et diplomatique : L'échange des ambassadeurs est soutenu entre les deux pays depuis les années 1960, sans oublier les visites régulières de très hautes personnalités dont le but terminal est de consolider davantage les relations entre le Cameroun et les Etats-unis.

2- au plan économique : les réalisations économiques des USA au Cameroun sont énormes :
- développement agricole dans le Grand Nord grâce à l'USAID (United States Agency for International Development)

- une prolifération ces dernières années au Cameroun des sociétés et investissements américains : CHEVRON, MOBIL-OIL, TEXACO ou EXXON qui exploitent le pétrole camerounais et ont fait partie du groupe qui a financé la construction du pipe-line Tchad-Cameroun ; AES-SIROCCO qui a racheté la SONEL

- Le Cameroun fait partie des 35 pays africains qui bénéficient de la loi AGOA (African Growth and Opportunity Act) : c'est une loi votée par le congrès américain en mai 2008 qui ouvre pour huit ans sans droits de douane et sans restriction quantitative les marchés américains à 35 pays africains.

- les Hommes d'affaires américains ont ouvert des filières de leurs banques au Cameroun : Chase Manhattan Bank, Boston Bank...

3- au plan socio-culturel : les USA ont financé la construction du CHU de Yaoundé et des hôpitaux dans les provinces du Nord et Nord-ouest. Le « corps des volontaires de paix » américains (« peace corps ») a beaucoup œuvré pour l'enseignement de l'anglais au Cameroun

et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales en les approvisionnant en eau potable et en médicaments notamment le Grand Nord et le Nord-Ouest. En outre de nombreux camerounais résident aux Etats-Unis soit pour les études, soit pour le travail.

II- La coopération Cameroun-Chine

Elle date officiellement de mars 1971 et touche les domaines politique, économique et socio-culturel

1- Au plan politico-diplomatique : Dans ce domaine la coopération se traduit par les échanges des ambassadeurs restés soutenus depuis 1971, la signature de nombreux accords à l'issue des visites des Chefs d'Etats et de gouvernement dans l'un et l'autre pays : Ahmadou Ahidjo en Chine en 1972, Paul BIYA plusieurs fois en Chine (1987, 1993, 2003), Hu JINTAO le président chinois au Cameroun en 2005.

2- Au plan économique : La Chine a financé de nombreuses œuvres économiques au Cameroun : la construction du barrage hydro-électrique de Lagdo sur le fleuve Benoué (18 milliards de F CFA), la création des plantations de riz dans diverses régions du pays et de champignons à Obala. En retour le Cameroun exporte ses produits primaires vers la Chine (bois, pétrole, café, cacao...) et importe de ce même pays des textiles, des outils agricoles, des motos... Toutefois il ne faut pas perdre de vue que l'aide chinoise surtout publique (celle qui vient de l'Etat) est très « liée » : ce sont les entreprises chinoises qui viennent réaliser les projets sur place au Cameroun et au détriment des entreprises locales. Et après la réalisation des projets les chinois restent souvent pour leur gestion.

3- Au plan socio-culturel : Des bourses chinoises sont octroyées aux étudiants camerounais pour la Chine, d'illustres hôpitaux ont été construits au Cameroun par la Chine : hôpital chinois de Mbalmayo, hôpital chinois de Guider, hôpital gynécologique obstétrique de Ngouso à Yaoundé (2002), la Chine a construit un magnifique palais des congrès à Yaoundé et un palais polyvalent des sports à Yaoundé (carrefour warda).

III- La coopération Cameroun – Japon

Elle touche tous les domaines (politique, économique, culturel..) mais un accent particulier est mis sur l'éducation de base. En effet le Japon finance et construit plusieurs écoles primaires dans les grandes villes du Cameroun depuis 1990 (par exemple à Yaoundé les « Ecoles japonaises » d'Olézoa, d'Ekounou, d'Ekoudou...). Au plan commercial les entreprises japonaises sont très présentes et actives au Cameroun essentiellement dans le marché de l'automobile (Mitsubishi, Nissan, Honda, Suzuki, Izuzu...), de l'électronique (Sony, Sharp, Toshiba...). En retour le Cameroun exporte vers le Japon le pétrole, le caoutchouc et le bois essentiellement.

Conclusion générale :

Fidèle à ses maîtres-mots de politique extérieure « présence, ouverture et rayonnement », le Cameroun a compris la nécessité de diversifier ses partenaires bilatéraux : bénéficier du savoir-faire des uns et des autres, attirer le maximum d'investisseurs étrangers nécessaires à son développement, une opportunité d'augmentation des exportations c'est-à-dire un élargissement des débouchés, contribuer ainsi à sa manière au maintien de la paix dans le monde. Cependant ce genre de coopération doit s'effectuer dans le strict respect des principes de la politique étrangère des parties engagées afin de préserver leur souveraineté respective.

Leçon 11 : Conclusion générale : les problèmes du Cameroun dans les relations internationales

Notre thème d'étude annuel nous a permis d'analyser l'évolution du Cameroun dans les relations internationales. Cette évolution a traversé globalement trois périodes :

I- La période précoloniale : De la haute antiquité à l'arrivée des premiers Européens sur la côte camerounaise

1- Dès le premier millénaire avant Jésus-Christ le Cameroun a eu des rapports avec l'extérieur : c'est la phase embryonnaire des relations internationales handicapées par de nombreux obstacles liés soit à la nature (forêts denses, cours d'eau...), soit à des guerres, au problème de monnaie ou à l'absence des traités. L'entente verbale suffisait.

2- A partir du 15^e siècle les premiers Européens débarquent sur les côtes camerounaises et le déséquilibre s'installe dans les relations camerouno-européennes : les Européens ne cherchent que le profit dès 1472 (pacotilles, vin, alcool, sels, bracelets... contre or, coquillages, ivoire, peaux de bête, « bois d'ébène » ou esclaves). Une caractéristique positive de cette période est la signature des traités d'ordre commercial ou culturel.

II- La période coloniale du 12 juillet 1884 à 1961 : Le Cameroun de plus en plus agi est « objet » des relations internationales. Les décisions concernant le Cameroun sont prises ailleurs (Allemagne, France, Angleterre, SND, ONU). La scène internationale est à l'image d'une jungle dans laquelle on se bat pour la survie. Néanmoins quelques nuances s'imposent :

1- **Les relations germano-camerounaises (1884-1916)** : Elles furent émaillées de beaucoup de conflits (coups de fouet, travaux forcés, portage, humiliations de toutes sortes...) malgré quelques investissements surtout dans les infrastructures des transports et scolaires.

2- **La période de condominium de 1914 à 1916** : Le Cameroun est administré conjointement par la France et l'Angleterre

3- **La période du mandat de 1919 à 1946** : Le Cameroun est un territoire sous mandat de la SDN dont l'administration est confiée à la France et à l'Angleterre le 20 juillet 1922. La SDN donne aux camerounais le droit de lui adresser des pétitions contre les puissances mandataires. Malgré toutes ces dispositions de la SDN, le Cameroun jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale n'est pas encore un Etat souverain, c'est-à-dire maître de sa vie interne et externe.

4- **La période de tutelle de 1946 à 1961** : Le Cameroun reste un territoire international rattaché à l'ONU. Durant cette période on observe la naissance d'une multitude de mouvements nationalistes qui revendiquent l'autonomie et la souveraineté internationale du Cameroun. L'ONU enfin lève la tutelle en 1959 pour que le Cameroun accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 dans la partie orientale et le 1^{er} octobre 1961 dans la partie anglophone.

III- Dès 1960 et 1961 : Le Cameroun est indépendant et devient ainsi un acteur à part entière des relations internationales. Il proclame souverainement ses principes de politique étrangère. Les faits marquants de cette période c'est-à-dire de 1960 à nos jours sont :

- l'adhésion à l'ONU le 20 septembre 1960
- renforcement des liens avec les grandes puissances notamment la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'URSS, le Japon, l'Allemagne, la Chine
- adhésion à des organisations internationales : OCI en 1974, Francophonie en 1991, Commonwealth en 1995.
- tenues à Yaoundé des sommets de l'OUA en juillet 1996 et Franco-Africain en janvier 2001
- la crise frontalière entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi dans l'océan atlantique. En effet en 1993 le Nigeria occupe la péninsule de Bakassi pourtant territoire camerounais. Le Cameroun fait appel à la médiation des pays tels le Togo, la Tunisie, la France... et finalement porte plainte à la cour internationale de justice. Après

plusieurs années de recherche et d'auditions de deux parties en conflit la CIJ confirme par l'arrêt du 10 octobre 2002 la souveraineté du Cameroun sur Bakassi

- les catastrophes naturelles qui ont retenu l'attention de la communauté internationale qui a octroyé au Cameroun une aide multiforme : aide alimentaire et matérielle, prise en charge des sinistrés, envoi des équipes scientifiques et techniques. Il s'agit entre autres de l'émission des gaz toxiques du lac Nyos dans la province du Nord-ouest en août 1986 ayant fait plus de 1700 morts.

- l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE. A l'issue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006 le Cameroun va bénéficier de plusieurs annulations de dette de la part des pays du Nord et des institutions financières internationales telles la BIRD et la BAD. En retour le Cameroun ne reste pas observateur et simple bénéficiaire des relations internationales. Il participe activement à la préservation de la paix et à la résolution de nombreux problèmes internationaux : le Cameroun a combattu énergiquement la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud par les racistes blancs au pouvoir en refusant de nouer des relations diplomatiques avec ce pays, en obtenant en 1974 un vote à l'assemblée générale de l'ONU sur l'exclusion de la République Sud-Africaine de l'ONU, en soutenant l'ANC (African National Congress) parti constitué des Noirs contre les racistes blancs et a milité pour l'indépendance de la Namibie territoire sous tutelle de la République Sud-Africaine. Egalement le Cameroun s'intéresse aux autres problèmes actuels en Afrique et dans le monde : le génocide ruandais de 1994 qui jusqu'aujourd'hui a laissé des réfugiés au Cameroun, la reconnaissance de la souveraineté du Tchad sur la bande d'Aouzou disputée par la Libye, la participation du Cameroun aux diverses opérations du maintien de paix de l'ONU dans le monde (Kosovo, Cambodge, Haïti, RDC...), participation du Cameroun au sommet de Copenhague au Danemark en décembre 2009 sur les changements climatiques...

Conclusion :

Plusieurs problèmes du Cameroun ont pu trouver des solutions dans les domaines politiques, économiques et socio-culturels grâce à l'aide de la communauté internationale. En outre le Cameroun participe activement à la préservation de la paix et à la résolution de nombreux problèmes internationaux. Toutefois on observe de nombreuses contradictions entre la préservation de la paix dans le monde et le diktat des grandes puissances sur les affaires du monde. Il est donc impératif pour le Cameroun de renforcer sa coopération sud-sud et repenser ses rapports avec les pays développés.

Epreuve d'Education à la Citoyenneté

Sujet :

Après avoir étudié les conditions favorables à l'intégration de l'Europe occidentale, montrez à l'aide d'exemples concrets ce qui rend difficile l'importation de ce modèle en Afrique Centrale ou Occidentale. Ensuite dites, s'il y a lieu, quels sont les espoirs d'une véritable coopération dans l'une de ces régions d'Afrique.

Correction

Introduction :

A l'heure de la globalisation, les regroupements régionaux et sous-régionaux prennent de plus en plus d'importance. Parmi les plus anciens on compte l'union européenne par contre en Afrique ces structures sont encore jeunes. Quelles sont les conditions favorables à l'intégration de l'Europe Occidentale et pourquoi cette intégration est difficile en Afrique ? Pour répondre à ces questions nous allons dans la suite de notre travail dégager d'abord les conditions favorables à l'intégration en Afrique Occidentale ou Centrale et enfin se prononcer sur les possibles espoirs d'une véritable coopération dans l'une de ces régions d'Afrique.

Développement

I- Les conditions favorables à l'intégration de l'Europe Occidentale.

De conditions multiples se sont combinées favorablement pour faciliter l'intégration de l'Europe Occidentale. Elles sont à la fois historiques, économiques, politiques et socio-culturelles.

1- Conditions historiques

Le désir de mettre en commun leurs forces, leurs expériences date de longtemps en Europe de l'Ouest. On peut citer des exemples comme l'OTAN créée en Avril 1948, la CECA en 1951, la CEE en 1957 ...

2- Conditions économiques

- Le souci réciproque de créer un marché commun et une monnaie unique : l'Euro
- La disponibilité des moyens financiers
- L'existence d'une politique agricole commune (PAC)
- Le développement des moyens de transports et de communication
- La libre circulation des biens, des capitaux et des personnes
- Le développement d'un même système économique, l'économie du marché.

3- Conditions politiques

- La promotion de la paix et de la sécurité
- Une démocratisation constante et en plein essor
- La promotion d'une politique de développement commun

4- Conditions socio-culturelles

- Le brassage des populations grâce aux vastes réseaux de voies de communication
- La domination de deux grandes langues : le Français et l'Anglais
- Le partage d'une même culture et d'un même souvenir
- Le respect des libertés fondamentales de l'homme.

L'intégration de l'Europe Occidentale est une réalité depuis plus de cinq décennies, mais qu'est-ce qui rend difficile ce modèle en Afrique ?

II- Les obstacles à l'importation du modèle européen en Afrique notamment en Afrique Centrale ou Occidentale.

Des solidarités entre Etats africains dans leurs cadres géographiques s'observent de plus en plus mais de nombreux obstacles surgissent dans des domaines divers.

1- Sur le plan économique

- Insuffisance des moyens de communication et enclavement de certaines régions, ce qui gêne la circulation des biens et des personnes
- Une économie extravertie qui n'intègre pas les réalités africaines
- Absence d'une monnaie unique à grande échelle
- Absence des contributions par certains Etats membres.

2- Sur le plan social et culturel

- L'insécurité : le COPAX (Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale) ne parvient pas à assurer la paix et à éradiquer le grand banditisme (coupeurs de route, pirates de mer dans le Golfe de Guinée, les côtes somaliennes par exemple...)
- La xénophobie : des camerounais expulsés massivement et régulièrement du Gabon et de la Guinée Equatoriale
- Absence d'une politique agricole commune d'où de fréquentes crises alimentaires dans certaines régions
- Différences linguistiques, ce qui ne favorise pas le brassage des populations
- Des particularités ethniques.

3- Sur le plan politique

- L'instabilité politique marquée par des guerres civiles en RCA, Tchad, Congo démocratique...
- Les problèmes frontaliers comme entre le Nigéria et le Cameroun
- Les égoïsmes nationaux qui se manifestent par l'absence de volonté politique à réaliser des projets d'intérêt communautaire
- Mauvaise gestion des ressources naturelles et humaines marquée par de détournements des fonds publics, la corruption, le favoritisme...
- Le néocolonialisme.

L'intégration de l'Afrique bute sur de nombreuses difficultés mais les espoirs d'une véritable coopération sur le continent persistent.

III. Les espoirs d'une véritable coopération en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier.

Il existe dans des domaines divers des indices d'espoirs d'une véritable coopération en Afrique

1-Sur le plan économique

- la BEAC avec la monnaie unique le CFA pour les six Etats de la CEMAC.
- Les marchés frontaliers à l'instar de celui d'Abaminko dans la vallée du Ntem
- La réalisation des projets communautaires l'exemple du projet pipe-line Tchad-Cameroun et bien d'autres en perspective comme le passeport CEMAC, AIR CEMAC...
- La réalisation de nombreuses infrastructures de transports comme les ponts sur le fleuve Ntem conduisant vers le Gabon et la Guinée Equatoriale, la route Ngaroua Boulai-Kenzou en RCA...

2- Sur le plan social et culturel

- La volonté de cohabiter et d'assistance : le Cameroun qui accueille les réfugiés des pays de l'Afrique Centrale comme le Tchad, la RCA, le Congo...
- L'existence des écoles de formation et des institutions universitaires publiques et privées ouvertes à tous les Etats de la sous-région d'Afrique Centrale : ISSEA, IAI, Université Catholique d'Afrique Centrale...

- Les aides accordées aux pays nécessiteux : aides du Cameroun au Tchad, en RCA notamment alimentaires.

3- Sur le plan politique

- L'existence des projets en perspective : le Parlement Communautaire d'Afrique Centrale (PCAC), la cour de justice de l'Afrique Centrale...

- Le règlement pacifique des conflits : l'exemple du conflit frontalier ayant opposé le Cameroun et le Nigéria à propos de la péninsule de Bakassi dans le Golfe de Guinée.

Conclusion

L'Europe Occidentale bénéficie de nombreux atouts favorables à son intégration qu'ils soient historiques, économiques, politiques ou socio-culturels. Ce modèle malheureusement est difficilement implanté en Afrique à cause de ses nombreuses barrières économiques, socio-culturelles et politiques. Cependant au regard de certaines réalisations et de nombreux projets en perspectives il y a lieu d'espérer une meilleure coopération régionale et sous-régionale. La consolidation des regroupements sous-régionaux ne contribuerait-elle pas à accélérer la construction de l'Union Africaine ?

Sujet 2:

Texte : Le leadership américain

1991 constitue une date clé pour le nouvel ordre mondial et le renversement des tendances. Invasion du Koweït par l'Irak en 1990, organisation de la réponse à l'échelle internationale coordonnée par les Etats-Unis, victoire-éclair de la guerre électronique en temps réel... payée par les puissances non intervenantes dans le conflit comme le Japon et l'Allemagne. En déplaçant plus de 500.000 militaires et leur matériel au Moyen-Orient, les Etats-Unis ont fait la preuve de leur capacité unique à réguler le nouvel ordre mondial tout en trouvant des sources financières extérieures pour leurs militaires ; l'armée devient une nouvelle source d'exportation de services et contribue à réduire les déséquilibres de la balance des paiements ; une nouveauté ! Suite à l'effondrement de l'URSS à la même époque, les Etats-Unis se retrouvent seuls chargés du nouvel ordre mondial et des responsabilités politiques afférentes, rôle à découvrir à une époque où leur puissance économique est contestée par le Japon et l'Allemagne. Impérialisme militaire et impérialisme économique n'avancent plus au même rythme, ce qui n'est pas sans poser des questions de politique étrangère face aux nationalismes renaissants et la réorganisation des nations en communautés économiques supra-nationales. Le monde et ses territoires se recomposent difficilement sous la houlette américaine à l'aube du troisième millénaire.

Antoine Bailly, Etats-Unis, Canada, (géographie Universelle) 1992.

En s'appuyant sur les questions ci-après et s'aidant de ses propres connaissances le candidat traitera le sujet sous la forme d'une explication de texte.

1- Quelle est la nature de ce texte ? Dans quel contexte est-il écrit ?

2- Pourquoi l'année 1991 peut-elle être considérée comme une période-clé du nouvel ordre politique mondial ?

3- Relevez dans le texte les arguments qui attestent que les Etats-Unis sont devenus l'unique super-puissance mondiale.

4- Quel a été le rôle de l'ONU dans la guerre du golfe ? Peut-on dire avec De Gaulle qu'elle est un « machin » ?

5- La position ainsi prise par les Etats-Unis ne met-elle pas en cause l'existence même de l'ONU ?

Correction

Introduction

Le texte soumis à notre étude est un extrait d'un essai tiré de l'ouvrage d'Antoine Bailly intitulé *Etats-Unis, Canada (géographie universelle)*. Cet essai qui intervient au moment d'un nouvel ordre mondial marqué par la domination des Etats-Unis face à l'effondrement de l'URSS met en relief le leadership américain et l'action de l'ONU. Pour mener à bien l'explication de ce texte nous allons dans la suite de notre travail montrer d'abord que l'année 1991 est une période-clé du nouvel ordre politique mondial, ensuite dégager les raisons qui attestent que les Etats-Unis sont devenus l'unique super-puissance mondiale et enfin analyser le rôle de l'ONU dans la guerre du golfe.

Développement

I- L'année 1991 considérée comme une période-clé du nouvel ordre mondial.

Dès la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale, les alliés d'hier se comportent comme des ennemis dans des conflits localisés et par personnes interposées. Ce nouveau climat de tension qui s'instaure entre les alliés prend le nom de guerre froide et finit par diviser idéologiquement le monde en deux blocs : l'Est et l'Ouest dirigés respectivement par l'URSS et les Etats-Unis. Mais à partir de la décennie 1990 des facteurs nouveaux interviennent dans le contexte international et bouleversent l'ordre ancien.

Quel sont ces facteurs qui font que l'année 1991 soit considérée comme une période-clé du nouvel ordre international ?

1- L'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 : ce qui amène les Etats –Unis à déclencher la première guerre du golfe en février 1991.

2- L'effondrement du mur de Berlin : le 9 novembre 1989 le mur de Berlin est détruit. La République Démocratique Allemande (RDA) et la République Fédérale Allemande (RFA) vont s'unir. La chute du mur accélère les mouvements de revendications de liberté dans les autres pays : Bulgarie, Tchécoslovaquie, Roumanie où le président Ceausescu est renversé.

3- La dislocation de l'URSS : au fur et à mesure que le président Russe Mikhaïl Gorbatchev (au pouvoir depuis mars 1985) tente de démocratiser les institutions politiques internes de l'URSS, il se heurte aux revendications croissantes des nationalités soumises à l'emprise soviétique : les Baltes, les Russes, les Ukrainiens, les Caucasiens... Les proclamations des indépendances se succèdent : la Lituanie proclame son indépendance en mars 1990, la République de Russie en juin 1990. Fragilisé Gorbatchev démissionne le 25 décembre 1991 et c'est la fin de l'URSS.

4- La démocratisation du monde : l'année 1991 marque la fin de la logique bipolaire avec l'effondrement de l'URSS. Les Américains apparaissent comme les seuls arbitres du « nouvel ordre international »

II- Les raisons qui font des Etats-Unis l'unique super-puissance mondiale d'après le texte.

1- Les Etats-Unis coordonnent l'organisation de la réponse à l'échelle internationale suite à l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990

2- La mobilisation de plus de 500.000 militaires et leur matériel au Moyen-Orient

3- L'effondrement de l'URSS fait des Etats-Unis l'unique puissance chargée du nouvel ordre mondial. Avec la dislocation de l'empire soviétique qui servait de contre-poids aux Etats-Unis ceux-ci sont désormais seuls à assurer la mission de « gendarme du monde », mais que devient l'ONU ?

III- Le rôle de l'ONU dans la guerre du golfe

1- Le rôle de l'ONU dans la guerre du golfe.

- L'ONU s'est prononcée contre la guerre du golfe mais les Etats-Unis ont outre passé cette décision
- L'ONU a beaucoup joué dans la résolution pacifique du conflit
- L'ONU a condamné l'invasion du Koweït par l'Irak
- L'ONU a autorisé la levée partielle de l'embargo sur le pétrole (programme pétrole contre nourriture).

2- L'ONU est-elle un « machin » comme l'a dit le général De Gaulle ?

* L'ONU comme un « machin » : elle n'a pas été à la hauteur de ses attentes ; elle a été prise au piège de la suprématie américaine ; les Etats-Unis détiennent une grande influence sur cette organisation.

* L'ONU n'est pas un « machin ».

- Elle existe et se maintient depuis plus de 60 ans.
- Elle joue pleinement son rôle à travers ses organisations spécialisées que sont l'UNESCO, l'OMS, la FAO, l'ONUDI...
- Elle est une autorité morale universellement reconnue.

Conclusion

Le nouvel ordre mondial marqué par le leadership américain influence l'action de l'ONU. Celle-ci sans armée permanente et sans autre pouvoir que celui de s'interposer entre deux combattants est dépendante de la bonne volonté de ses membres et de leur entente avec les Etats-Unis. Cependant cette prépondérance américaine au sein de l'ONU n'entrave pas son action humanitaire et économique. L'ONU demeure la seule organisation du maintien de la paix dans le monde. Avec l'émergence des puissances secondaires comme l'Inde, la Chine, le Brésil... le leadership américain réussira-t-il à se maintenir ?